

La production solaire des particuliers en jeu

UNION EUROPÉENNE Une conséquence de l'accord sur l'électricité, qui fait partie des bilatérales III, aurait pour effet de supprimer le tarif garanti aux exploitants privés qui injectent du courant issu du photovoltaïque dans les réseaux

NICOLAS DUFOUR

Voici une conséquence de l'accord sur l'électricité avec l'Union européenne que d'aucuns trouveront fâcheuse. En signant ce texte, la Suisse devrait renoncer au mécanisme de soutien au photovoltaïque, relève la *SonntagsZeitung* (reprise en français). Quelque 250 000 personnes perdraient un coup de pouce, même des petits propriétaires qui exploitent la surface de leur toit.

L'accord sur l'électricité fait partie du «paquet global» négocié l'année passée et bouclé le 20 décembre 2024. Le texte est notamment important, note l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), pour permettre «le couplage des marchés et la garantie des capacités transfrontalières en vertu du droit international». Il reprend aussi des dispositions de l'UE concernant la concurrence, et c'est parmi ces lignes que le diable se cache. Au conseiller national Benoît Gaillard (PS/VD), qui s'inquiétait à ce sujet, l'OFEN a répondu clairement que l'accord entraînerait la suppression de la loi qui garantit aux propriétaires un tarif minimum pour l'électricité solaire, pour-

tant approuvée en votation populaire. La documentation du Conseil fédéral sur les bilatérales III va dans ce sens.

En juin 2024, le peuple a plébiscité par 68,7% des voix une nouvelle loi sur l'électricité. Tous les cantons l'ont approuvée, y compris les régions où le débat sur des installations d'énergies renouvelables est tendu, par exemple Vaud et le Valais. Cette loi installe le principe du tarif minimum.

«Nous sommes consternés»

Dès le début de l'année prochaine, un particulier qui injectera de l'électricité dans le réseau se verra assurer un tarif garanti, même s'il est supérieur au prix du marché. L'opérateur BKW, qui a été critiqué pour ses tarifs et qui propose un dossier à ce sujet, indique que «les exploitantes et exploitants de petites et moyennes installations solaires et hydroélectriques de moins de 150 kilowatts (kW) devraient ainsi bénéficier d'une plus grande sécurité d'investissement. Ils seront protégés contre les prix bas du marché et leurs installations de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables pourront être amorties sur toute leur durée de vie.»

Sauf si l'accord est accepté, selon l'OFEN. Walter Sachs, le président de l'Association des producteurs d'énergie indépendants, dit au journal dominical: «Nous sommes consternés d'apprendre que la Confédération compte supprimer le tarif minimal pour le photovoltaïque

à cause de l'accord sur l'électricité. Sans [ce tarif], les exploitants privés ne peuvent tout simplement plus rentabiliser leurs installations lors de périodes où les prix de l'électricité sont bas.» Les fronts ne sont toutefois pas uniformes. Les écologistes pensent accepter l'accord dans le paquet global. Leur présidente, Lisa Mazzone (GE), expliquait au *Temps* en mai dernier que «cet accord nous permet de nous insérer dans le réseau européen, pour mieux profiter des complémentarités avec les pays voisins, à l'image de l'éolien allemand ou de l'éolien italien précieux en hiver, alors que la Suisse est aujourd'hui relativement isolée».

Des différences d'interprétation

L'interprétation des dispositions est aussi soumise à variations. Le conseiller national bâlois Eric Nussbaumer estime que les textes n'imposent pas la suppression du tarif minimum. Le socialiste met plutôt en cause le ministre concerné, l'UDC Albert Rösti, qui «utilise l'accord pour imposer son agenda intérieur et réduire le soutien aux énergies renouvelables». Les Vert libéraux ont émis des critiques similaires.

La polémique va durer, d'autant qu'une autre conséquence de l'accord avec l'UE fait débat. Celui-ci aurait aussi pour effet de lever la contrainte d'un minimum de 20% d'électricité suisse issue de sources renouvelables dans le mix des fournisseurs. ■